



DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION CCV

Chaque membre du Community College of Vermont (CCV) devrait travailler pour garantir des processus et des pratiques non discriminatoires avec les professeurs, le personnel et les étudiants. Les étudiants qualifiés sont recrutés, admis et participent à tous les programmes collégiaux sans discrimination fondée sur la race, la croyance, la couleur, l'origine nationale, l'état matrimonial, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le statut d'ancien combattant ou toute autre catégorie protégée par la loi. CCV fournira des aménagements raisonnables pour créer des chances égales pour les étudiants ayant un handicap connu. CCV est un employeur garantissant l'égalité des chances. Le corps professoral et le personnel sont employés sans discrimination contre les individus sur la base de la race, des croyances, de la couleur, de l'origine nationale, de l'état matrimonial, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, du statut d'ancien combattant ou d'un handicap sans rapport avec les exigences de l'emploi.

CCV apportera des aménagements raisonnables au handicap connu d'un candidat ou d'un employé autrement qualifié. Des aides et services auxiliaires sont disponibles sur demande pour les personnes handicapées. De plus, CCV s'engagera dans des efforts pour recruter, admettre et soutenir les étudiants et pour recruter, employer et soutenir les employés afin d'atteindre la diversité qui fait avancer la mission éducative. CCV se conforme aux lois étatiques et fédérales relatives à l'égalité des chances et à la non-discrimination. Veuillez contacter Angie Albeck, responsable de la conformité du CCV Americans with Disabilities Act / coordonnatrice 504, si une aide ou un service auxiliaire est nécessaire pour postuler à l'admission ou à l'emploi.

Toute question ou plainte concernant une discrimination potentielle ou perçue en violation de toute loi d'État ou fédérale doit être adressée à Angie Albeck, responsable de l'équité de CCV / coordinateur du titre IX et responsable de la conformité de la loi sur les Américains handicapés / coordinateur 504 (802-654-0690; 1 Abénaki Way, Winooski, VT 05404), ou Bo Finnegan, coordinateur adjoint du titre IX (802-828-2816; 660 Elm St., Montpelier, VT 05601); le bureau du chancelier VSC; le bureau du procureur général du Vermont; le Bureau régional des droits civils; ou la Commission pour l'égalité des chances dans l'emploi, Washington, D.C.